

## VŒUX DU SCSI 2017 AU BATACLAN, DISCOURS DU SECRETAIRE GENERAL



C'est avec une émotion incommensurable que nous voici rassemblés de nouveau au Bataclan, où tant de vies ont été volées. Ce lieu restera à jamais le symbole de la barbarie qui souhaite atteindre nos valeurs communes, celles de la devise de la république « liberté, égalité, fraternité », de cette France en paix, cette France que nous aimons.

Il aura fallu la détermination et le courage des propriétaires, pour que la magie du spectacle, que les victimes étaient venues chercher ce soir du 13 novembre, revoie le jour. Car **renoncer c'était donner raison à ceux qui veulent faire taire la liberté d'expression. Nous réunir aujourd'hui, c'est résister et défendre nos valeurs républicaines !**

***J'ai une pensée toute particulière pour ceux d'entre vous qui sont intervenus ici ce soir-là. J'en profite pour saluer la sculpture commémorative faite par un collègue qui met en avant la bravoure de l'ensemble des services intervenus sur les différents actes terroristes qui ont touchés cet arrondissement en 2015.***

***En la mémoire des victimes, citoyens, policiers, gendarmes, douaniers qui sont parties trop vite, à Paris, Nice, Saint Etienne du Rouvray, Magnanville, je vous invite à déposer une fleur, symbole de ces vies, aux différents endroits prévus à cet effet.***

*(Musique par le Pipe Band Bordeaux Atlantique et Marseillaise)*

Chaque fois que la République est atteinte, la bravoure, le courage, l'abnégation de nos collègues, sont indéfectibles. Je sais qu'après ces moments terribles, anxiogènes, aller en patrouille, en enquête, en intervention, est vécu différemment. L'assassinat de Jean-Baptiste et Jessica, est venu nous rappeler funestement et terriblement que nos familles

peuvent également être victimes de notre engagement au service de la nation.

Cet instant de mémoire, partagé aujourd'hui, est nécessaire pour faire résilience, guérir, se reconstruire, et se projeter à nouveau dans l'avenir, car « *c'est la nuit qu'il est beau de croire à la lumière...* »

Aujourd'hui, nous poursuivons notre quête réformatrice pour améliorer la sécurité de nos concitoyens, garantir une meilleure reconnaissance, obtenir de meilleures conditions d'exercice pour les cadres de la police nationale et plus largement pour l'ensemble des policiers.

Monsieur le Ministre, vous avez demandé aux policiers de garder le sourire. En ces temps douloureux où notre société est ébranlée et où nos collègues sont exsangues, convenez que c'est loin d'être simple. Cela l'est d'autant moins au regard des conditions d'exercice, des conservatismes et des blocages que nous rencontrons souvent depuis des années, dans ce Ministère où la technocratie l'emporte souvent sur le pragmatisme et la raison.

Comment ne pas comprendre la grogne actuelle de nos collègues, visible ou larvée :

- quand il aura fallu quinze ans pour harmoniser les textes sur l'usage des armes entre les forces de sécurité
- quand la plupart des revendications portées par des organisations comme la nôtre, ont été souvent écoutées mais rarement entendues
- quand des réformes indispensables ont été partielles ou inabouties
- quand le ministère de l'intérieur ne respecte pas toujours les normes juridiques, nationales ou européennes, en dépit de nos alertes maintes fois réitérées.

J'en veux pour exemple le **Temps de travail** :

Comment ne pas s'étonner d'entendre, lors d'une déclaration de vœux au sein de votre Ministère, que « la réforme du temps de travail, inspirée d'une directive européenne est un anachronisme alors qu'une mobilisation générale est décrétée contre la menace terroriste, que cette directive complexifie la manœuvre car chaque agent doit désormais avoir onze heures de repos journalier par tranche de 24 heures ». Dans le même temps votre prédécesseur a toléré que soit accordé un jour de repos supplémentaire pour honorer une sainte qui représente 483 ETP (emploi temps plein) soit l'équivalent des renforts annuels annoncés dans la gendarmerie... qui aurait cru cela dans une République tant attachée à la laïcité....

Tous les hommes politiques se sont précipités pour souligner l'investissement sans faille des policiers, reconnaître leur fatigue, mais qu'a-t-il été fait ? Comment expliquer que depuis notre recours en 2008, depuis l'injonction de l'Europe à la France pour se mettre en conformité avec la législation européenne, nous soyons toujours en 2017, dans l'illégalité malgré le travail et les équipes mises en place à la DRCPN depuis 2013 ?

Tout employeur quel qu'il soit, a le devoir de protéger la santé de ses salariés ou de ses agents. La santé est pour chaque individu le bien le plus précieux.

C'est justement parce qu'ils ne font pas un métier comme les autres que les policiers nécessitent une attention particulière dans la gestion de leur quotidien.

Que dire des **tâches dites indues** : procurations, extractions et lourdeur procédurale, qui détournent les policiers de leurs missions essentielles. La désaffection pour la filière judiciaire toujours grandissante ne faiblira pas tant qu'un choc législatif ne surviendra pas ! Personne ne peut l'ignorer et le peu d'avancée en la matière a été balayée par de nouvelles contraintes issues de la loi du 3 juin 2016.

Comment expliquer le maintien d'un logiciel de rédaction de procédure obsolète, dont beaucoup ne se servent plus ?

Que dire de la scandaleuse PNIJ qui associe un gouffre financier à une défaillance technologique majeure ? Il ne vous aura pas échappé que nous avons interpellé le PDG de THALES conjointement avec l'Union Syndicale des Magistrats car c'est tout le processus pénal qui est impacté.

Le silence du Ministre de la Justice est éloquent, pendant ce temps les enquêteurs galèrent et les procédures sont en périls.

En ce qui concerne les relations entre police et justice depuis 2011 nous appelons de nos vœux la mise en place d'une table ronde sous l'égide du premier Ministre. Elle doit permettre d'analyser et proposer des réponses aux difficultés rencontrées dans les deux institutions. Elle doit faire en sorte que le travail des policiers ne soit pas annihilé par le manque de moyens de la justice, notamment quant à la non-exécution des peines.

Que dire du retrait de l'**ASA** pour nombre de policiers en Ile de France ? Le dispositif compensatoire de fidélisation, à l'impact variable, n'est pas à ce jour concrétisé, sans parler de la menace qui pèse à court terme sur la gratuité du « pass navigo ». Si nul n'ignore la difficulté d'exercer en Ile de France, personne n'est en capacité d'expliquer pourquoi les policiers n'ont pas la gratuité du logement, des tarifs SNCF préférentiels à l'instar de leurs homologues Gendarmes à moins de considérer que les policiers travaillent moins que les gendarmes ?

Comme vous le savez, parmi les doléances des policiers figurent également la **reconnaissance**. En effet, comment expliquer une telle disparité entre les deux forces du Ministère de l'intérieur, aux missions pourtant identiques, dans l'attribution des médailles et des ordres nationaux ? A titre d'exemple les collègues d'ARRAS intervenus dans le Thalys en août 2015, n'ont toujours pas obtenu les reconnaissances promises. Est-ce si compliqué de modifier un décret pour supprimer cette injustice ? Les syndicats de police doivent-ils eux même créer des distinctions pour pallier cette carence ?

J'imagine que vous vous demandez à quel moment j'aborderai la problématique du galonnage, qui ne se résume pas au symbole de la reconnaissance du positionnement des officiers de police. C'est maintenant !

Vous avez signé fin décembre un décret validant la réorganisation d'un corps civil de votre ministère, celui des sapeurs-pompiers. Vous avez reconnu, ainsi, la pertinence d'un corps d'officiers du grade de capitaine au grade de lieutenant-colonel et d'un corps de conception recrutés en interne. Le niveau de recrutement des officiers de police est le même, nous exerçons comme eux un métier dangereux... Les officiers de police ne méritent-ils pas la même reconnaissance ?

Le galonnage de lieutenant-colonel était déjà porté par des officiers de police dans les années 1970. Si en 1995, nos nouvelles appellations ont suscité les mêmes résistances qu'aujourd'hui, la décision ministérielle n'a finalement conduit à aucun déséquilibre.

Savez-vous Monsieur le Ministre, qu'une liste secrète, dans le cadre de la réserve citoyenne de la DGGN, répertorie 1300 personnalités, dont beaucoup d'élus, gratifiées des grades de lieutenant-colonel ou colonel ?

Savez-vous que le chef du Service Départemental de Renseignement Territorial de BOURGES est Lieutenant Colonel de Gendarmerie alors que ce poste est nomenclaturé au grade de commandant de police ?

Et vous le refuseriez aux officiers de police ?

Monsieur le Ministre, il semblerait que vous soyez opposé au galonnage de lieutenant-colonel pourtant proposé par Jean-Marc FALCONE notre Directeur Général depuis octobre dernier et que personne ne conteste au sein de la Police Nationale. Les officiers, ce soir, sont impatients d'entendre vos arguments.



(Remise des galons de Lieutenant-colonel au ministre)

Nous ne comprendrions pas que vous restiez inflexible à nos arguments.

Qui cela gêne-t-il et en quoi ?

J'espère que ce n'est pas le coût d'une barrette supplémentaire qui vous oriente sur une mauvaise décision ?

Pourtant, dans un contexte exceptionnel, le gouvernement a pris des décisions au combien plus difficiles, à l'impact législatif et budgétaire sans commune mesure. Je pense aux effectifs, dont certains de vos prédécesseurs, d'une autre majorité, affirmaient que leur diminution n'aurait pas d'impact sur l'efficacité, aux investissements en matériels et armements que vous ne manquerez pas de nous rappeler.

Alors me direz-vous, Monsieur le Ministre, les cadres n'ont-ils jamais le plaisir d'esquisser un seul sourire ?

**Concernant le protocole corps et carrières** qui a vu le jour après le rassemblement unitaire des organisations syndicales place Vendôme en octobre 2015.

Personne ne peut nier, que sous l'effet du PP-CR, dont la CFDT a été le moteur, le protocole signé avec votre prédécesseur a enfin reconnu le corps de commandement

dans l'espace indiciaire qu'il était en droit de revendiquer. Madame Michèle KIRRY a la lourde tâche de sa mise en œuvre. J'en profite pour saluer tous les membres des équipes en charge de sa traduction et notamment le bureau des officiers qui mériterait un ajustement de ses effectifs.

Nous attendons impatiemment la validation du décret statutaire et de ses déclinaisons.

Cependant, la mise en œuvre du PP-CR s'accompagne de certains corollaires dont l'accès au deuxième grade. La CFDT est vigilante pour que dans toute la fonction publique ce principe soit respecté car une grande confiance ne doit pas empêcher une petite méfiance.

Ainsi, il sera indispensable d'ajuster les niveaux de nomenclatures, répartir les trois grades du corps en 40, 40, 20 et augmenter les ratios de promotion. **Les capitaines doivent absolument pouvoir bénéficier pleinement des effets de ce protocole.**

Cette réforme doit s'accompagner inéluctablement d'un **repositionnement des officiers de police** en conformité avec les indices validés. En dépit de conservatismes toujours prégnants, d'une technostructure pesante, les directives de votre prédécesseur tardent à trouver leurs applications. Combien de temps encore allons-nous laisser des postes de chefs de service vacants au préjudice du service public ? Les syndicats représentatifs de 94 % des officiers ont les mêmes objectifs pour y parvenir, et pas seulement à la DCSP. Il convient d'appliquer une méthodologie qui reposerait sur des critères objectifs et non sur le seul principe de la vacance.

**Concernant la loi sécurité publique** reposant sur les propositions de la commission présidée par Madame Hélène CAZAUX-CHARLES, nous tenons à souligner l'harmonisation de l'usage des armes pour les forces de sécurité, qui devra néanmoins, s'accompagner d'une formation adaptée et pratique. **Ce n'est en aucun cas un permis de tuer.** Les idéologues connaissent bien mal les policiers, leur discernement, leur self-control dont ils font preuve au quotidien. L'alignement du texte sur l'outrage à magistrat est cohérent. En revanche, concernant l'anonymisation, elle doit impérativement s'appliquer à tout type de procédures.

Je présume que vous n'entendez pas de tels discours lorsque vous rencontrez les représentants de la gendarmerie mais il est vrai que pour ce qui fâche, notamment sur le catégoriel, ils obtiennent systématiquement ce que les syndicats policiers ont négocié. En revanche, je n'ai pas souvenir que les policiers ait obtenu la moindre avancée suite à un mouvement de colère des gendarmes...

Aujourd'hui j'exprime plusieurs vœux :

-Le 1<sup>er</sup> est de vous entendre nous faire la même déclaration que vous avez exprimé lors des vœux de la DGGN à savoir, qu'avec le Conseil de la fonction militaire de la gendarmerie « *le dialogue social est apaisé, d'une telle qualité et hauteur de vue, de nature à transcender les corporatismes.*

Pour cela, il sera nécessaire de combler les déséquilibres persistants.

Alors que la sécurité sera une fois de plus un enjeu électoral majeur, j'exprime le vœu d'une LOPSI ambitieuse, cohérente et profonde. Elle s'impose, tant le retard pris depuis trente ans, est important. Ainsi, les structures immobilières, souvent obsolètes, devront être restaurées. Une école commune de cadres proposée par des parlementaires de votre majorité devient incontournable. Par ailleurs, nous ne pourrons échapper à une

réorganisation pragmatique empêchant toutes concurrences contre productives, et pas seulement entre les deux forces.

Gageons que la tentation populiste, une fois de plus, ne vienne pas écarter des réformes, les professionnels, au risque de rompre la confiance des policiers envers leurs autorités. A ce sujet, le tour de France du Directeur Général pour recueillir les doléances des policiers qui j'en suis certain rejoindront la quasi-totalité de nos revendications, ne devra être inutile et il conviendra que des décisions soient prises avant le mois de mai....

Enfin, je vous souhaite à toutes et tous, santé, amour et amitié pour traverser le plus sereinement possible cette nouvelle année.

**PRENEZ SOIN DE VOUS !**

